

DEBAT PREPARATOIRE A L'AVIS DE L'APF

Projet d'intervention de la Présidente de la Commission politique, Madame Michèle André

Ottawa (Canada), 7 juillet 2014

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les parlementaires,
Chers collègues et amis,

J'aimerais débiter cette intervention en nous ramenant plus de deux siècles en arrière, dans la Grèce antique d'Aristophane. C'est en Grèce que la politique et la démocratie ont été inventées. Pourtant, la naissance du citoyen n'a pas été immédiatement suivie, loin s'en faut, de celle de la citoyenne, qui peine encore aujourd'hui à s'imposer.

Deux pièces d'Aristophane, dont je vais brièvement vous raconter l'intrigue, mettent toutefois en avant le rôle des femmes dans cette démocratie athénienne dont toutes nos démocraties modernes se sont inspirées.

Dans L'Assemblée des femmes, les Athéniennes se rassemblent à l'aube sur l'agora pour prendre à la place des hommes des mesures pour sauver la cité. Dans Lysistrata, le dramaturge imagine un nouveau mot d'ordre pour les femmes : « Pour arrêter la guerre, refusez-vous à vos maris ». La première grève du sexe est née, suivie bien des siècles plus tard par d'autres et notamment celle des femmes togolaises en 2012.

Ces satyres des femmes en politique dans le théâtre antique grec font écho à travers les siècles aux combats des femmes d'aujourd'hui pour être à la fois vecteurs de paix et actrices de développement.

La Commission politique de l'APF que j'ai l'honneur de présider s'est donc emparée de ce thème, qui est celui du XV^e Sommet de la Francophonie de Dakar, pour proposer des solutions concrètes et accompagner ce long combat des femmes en politique.

Comment favoriser efficacement l'accès des femmes aux postes de décisions et de responsabilités ? Comment donner aux femmes politiques les mêmes chances que leurs collègues masculins pour accéder à une fonction élective ?

Car il est temps de voir en face la réalité de nos sociétés, du Nord comme du Sud, et les pesanteurs machistes qui les caractérisent encore aujourd'hui.

Pour répondre à ces problématiques et atténuer ces discriminations, les démocraties modernes ont mis en place le principe des quotas en politique.

Plus de 40 sections membres de notre assemblée appliquent déjà un quota légal ou volontaire au niveau des partis politiques, des candidats à un scrutin ou des élus afin d'augmenter la représentativité des femmes en politique.

C'est sur cette mesure que la Commission politique a choisi de travailler depuis sa réunion de Libreville au printemps dernier pour sa contribution à l'Avis de l'APF.

J'entends déjà les nombreuses critiques de mes collègues sur les quotas. Les quotas sont en contradiction avec le principe de l'égalité devant la loi. Les quotas instaurent une hiérarchie entre les députés élus « au mérite » et les députées (ées) élues sur des sièges réservés aux femmes. Les quotas sont insuffisants pour influencer réellement sur la représentativité des femmes en politique.

A cela, je répondrais une chose : mesdames les sénatrices, mesdames les députées, combien d'entre vous ont pu accéder à la fonction que vous occupez brillamment aujourd'hui sans l'aide des quotas?

Car les quotas permettent aux femmes de surmonter les obstacles qui se présentent à elles du fait de leur genre et leur assurent une égalité des chances que nos sociétés modernes ne peuvent pleinement leur offrir. Les quotas ne sont pas une garantie d'élection : les femmes doivent faire campagne et remporter leur siège au même titre qu'un autre candidat. Enfin, les quotas doivent s'accompagner d'autres mesures pour favoriser la représentation des femmes sur la scène politique. Et ces mesures passent notamment par l'éducation des jeunes filles et des jeunes hommes pour donner, dès l'enfance, les principes d'une égalité de droit et de fait entre les sexes.

S'il fallait enfin montrer que les quotas sont efficaces, il suffit de regarder les chiffres. Ces derniers montrent sans appel que dans les pays appliquant des quotas, qu'ils soient légaux ou volontaires, les femmes sont deux fois plus nombreuses à être élues. En 2012, selon le rapport de l'UIP sur les femmes dans les parlements, là où les quotas sont prévus par la loi, les femmes ont remporté 24 % des sièges et 22% là où ils sont appliqués de manière volontaire. Dans les pays n'utilisant pas de quotas, les femmes n'ont remporté que 12% des sièges en 2012.

C'est pourquoi la Commission politique recommande fortement la systématisation de quotas dans notre espace francophone pour permettre aux femmes politiques de jouer pleinement leur rôle de citoyenne. Plus de deux siècles après Aristophane, faisons ensemble de l'Assemblée des femmes une réalité non plus comique, non pas symbolique, mais bien réelle.

Je vous remercie.